

LES LEGISLATIONS

Loi de M. Adolphe DUCANGE, député de Roubaix, sur le régime des sociétés anonymes.

Art. 1. — La loi est applicable aux sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 2. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 3. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 4. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 5. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 6. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 7. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 8. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 9. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 10. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 11. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 12. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 13. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 14. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 15. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 16. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 17. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 18. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 19. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 20. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 21. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 22. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 23. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 24. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 25. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 26. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 27. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 28. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 29. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 30. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 31. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 32. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 33. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 34. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 35. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 36. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 37. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 38. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 39. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 40. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 41. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 42. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 43. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 44. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 45. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 46. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 47. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 48. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 49. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 50. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 51. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 52. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 53. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 54. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 55. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 56. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 57. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 58. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 59. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 60. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 61. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 62. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 63. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 64. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 65. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 66. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 67. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 68. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 69. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 70. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 71. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 72. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 73. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 74. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 75. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 76. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 77. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 78. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 79. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 80. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 81. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 82. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 83. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 84. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 85. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 86. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 87. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 88. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 89. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 90. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 91. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 92. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 93. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 94. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 95. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 96. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 97. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 98. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 99. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 100. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 101. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 102. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 103. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 104. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 105. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 106. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 107. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 108. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 109. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 110. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 111. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 112. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 113. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 114. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 115. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 116. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 117. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 118. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 119. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 120. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 121. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 122. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 123. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 124. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 125. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 126. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 127. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 128. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 129. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 130. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 131. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

Art. 132. — Les sociétés anonymes créées en France ou à l'étranger...

En vente partout 10

LA VRAIE MODE

Offre GRATUITEMENT dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches Un PATRON DÉCOUPÉ grandeur naturelle

Abonnements : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 00

Envoi franco d'un spécimen à toute demande adressée à M. PRAT, directeur, 37, r. de Vanves, Paris (14^e Arr^t)

de tous droits de privilège hypothécaire ou action résolutoire.

Toutefois, chacun des associés devra consulter ses décisions importantes, et aucun marché, vente ou achat d'importance de cent mille francs ne pourra être conclu sans l'assentiment de tous les associés.

Les associés approuvent ensemble à la Société une somme de cinquante mille francs.

Cette somme sera fournie par M. POLLET, LEBLANC à concurrence de trois cinquièmes, et par M. ALPHONSE et Pierre POLLET, à concurrence de un cinquième chacun.

Il est pris en outre l'engagement de verser à titre de complément d'apport, et dans les proportions ci-dessus fixées, les sommes pour les opérations de la société, et au fur et à mesure de ses besoins.

Pour extrait conforme dudit acte, deux expéditions ont été déposées, le trente décembre mil neuf cent treize, l'une au greffe du Tribunal de Commerce de Tourcoing et l'autre au greffe de la Justice de Paix du Canton Sud de la ville de Roubaix.

(Signé) : CHEQUESQUEUR, 462634

SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION Rue St-André, Roubaix

L'Administration informe les Sociétaires que les nouvelles Sociétés en formation pour le premier janvier 1914.

Pour activer les comptes et terminer la liquidation, les Sociétaires sont priés de rapporter leur livre de jétons figurés, tous les jours de neuf heures du matin à sept heures du soir au siège de ladite Société, rue Saint-André, à partir du Lundi 4 janvier jusqu'au samedi 16 janvier prochain.

L'Administration. 462638

Etude de M. Maurice JASPARD, docteur en droit, à Lille

LESQUIN-LEZ-LILLE VASTE Etablissement INDUSTRIEL

En face de la gare de Lesquin (ligne de Lille à Valenciennes) précédemment exploité par la Société anonyme et Les Chaudières du Nord de la France avec tout le gros MATÉRIEL INDUSTRIEL

ENSEIGNEMENT Ecole Professionnelle COUPE ET DE COUTURE Rue de Coligny, 55, TOURNAI

LAVABOS SALLES DE BAINS WATER-CLOSETS 40 % par suite d'achat dans l'usine

PHTISIE Les personnes atteintes de phthisie, tuberculose, etc.

GRAINES POTAGÈRES La Maison V. MAIRIE, rue de Paris, 155, LILLE

COURS AUX PIEDS Guérison radicale en six jours par le traitement de M. J. J. J.

AVIS DIVERS Avis de décès, avis de mariage, avis de vente

PLANTES STÉRILISÉES Colorant pour Beurres le litre pris à Lille 4 fr. 80

INSTITUT SAINT-LAZARE Sous la direction de Dr C. VERMESCH 90, rue Gallait, BRUXELLES

HÉMORRHOÏDES Glandes, Plâtes, Ulcères, Varices, Maladies de la Vessie, Maladies Gynécologiques, Maladies des Femmes et Maladies de la Voie Urinaire

COMPAGNIE DU GAZ DE ROUBAIX Moteurs à gaz de tous systèmes et de toutes forces

MONTAIGNE-QUÉTU 100, rue Nationale, 37 - LILLE

CORSETS SUR MESURE EN 12 HEURES CHOIX CONSIDÉRABLE DE MODÈLES

Corset Louis XV Droit devant, très cambré sur les épaules

M. L. PAULIN LILLE - 27, rue Nationale, 37 - LILLE

CORSETS SUR MESURE EN 12 HEURES CHOIX CONSIDÉRABLE DE MODÈLES

Corset Louis XV Droit devant, très cambré sur les épaules

M. L. PAULIN LILLE - 27, rue Nationale, 37 - LILLE

CORSETS SUR MESURE EN 12 HEURES CHOIX CONSIDÉRABLE DE MODÈLES